

leadership nécessaire du gouvernement, étant donné l'appui unanime qu'elle a reçu des membres du Groupe, aura probablement l'impact le plus durable. Le fait que le Groupe ait réclamé du Canada qu'il serve de "pont" en vue de réduire l'écart entre les pays développés et le tiers monde a encouragé le gouvernement à continuer de chercher activement à militer en faveur d'un dialogue constructif avec les pays en développement. Le gouvernement appuie l'approche contenue dans les propositions du Groupe, à savoir que le Canada devrait faire reposer sa politique relative aux questions Nord-Sud sur deux grands principes: l'intérêt commun qu'ont le Nord et le Sud à régler les problèmes économiques mondiaux, et le besoin humanitaire de concentrer l'attention et les ressources sur les peuples et les pays les plus démunis. Ces concepts continueront de motiver les programmes d'aide du Canada et d'orienter ses efforts en vue de trouver des compromis lors de rencontres internationales comme le dernier Sommet d'Ottawa, la réunion prochaine des chefs de gouvernement du Commonwealth, le Sommet Nord-Sud et les Négociations globales projetées.

Le gouvernement accepte également le point de vue du Groupe, selon lequel une coordination des plans d'action gouvernementaux est nécessaire pour parvenir à une politique Nord-Sud plus cohérente. Des mesures appropriées sont d'ailleurs actuellement prises pour améliorer le processus de prise de décision à cet effet. Ces pratiques seront revues périodiquement pour s'assurer que l'on tienne compte de la question Nord-Sud dans toutes les décisions gouvernementales pertinentes.

Les principales recommandations sont elles-mêmes une importante contribution à l'élaboration d'une politique canadienne en la matière. Elles ont été prises très au sérieux par le gouvernement et ont été étudiées avec soin en vue d'une réévaluation de la politique actuelle. On trouvera ci-dessous des réponses point par point aux grandes recommandations formulées par le Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

A. L'ENDETTEMENT

1a. Que le Canada s'engage à porter, d'ici 1990, son budget d'APD à 0,7 % PNB par des augmentations annuelles progressives, de façon à porter notre niveau d'APD à 0,57 % d'ici 1985.

Le gouvernement tient compte de cette recommandation dans une revue en cours sur la façon d'affecter 0,5 et 0,7 % du PNB à l'APD afin d'assurer une croissance homogène et une meilleure programmation des crédits d'aide.

1b. Que le Canada incite les autres pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole à augmenter leurs efforts d'aide au développement.

Le gouvernement entérine cette recommandation et a l'intention de poursuivre ses efforts pour encourager tous les donateurs à accroître leur aide aux pays en développement.

2. Que le Canada envisage le recours à des méthodes comme celle qui consiste à subventionner les intérêts assujettis aux prêts que les pays exportateurs de pétrole consentiraient à l'avenir aux pays en développe-